

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

---

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Christian POULHES, Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, au Centre de Congrès, place des Carmes, à Aurillac.

**M. Christian POULHES, Président de séance.**- Bonsoir à toutes et tous. J'invite les derniers arrivés à s'installer tranquillement.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Si Elisa BASTIDE est présente, elle sera la secrétaire de séance. Merci.

### APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : présent

Catherine AMALRIC : présente

Ginette APCHIN : absente, représentée par Jean-Pierre PICARD

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : absente, représentée par Dominique LAVIGNE

Elise BRUGIERE : présente

Christelle CHASTEL : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Michel COSNIER : absent, excusé

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : présent

Aurélie DEMOULIN : présente

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent  
Claudine FLEY : présente  
Daniel FLORY : présent  
Stéphane FRÉCHOU : présent  
Christian FRICOT : présent  
Cécile GANE : présente  
Nathalie GARDES : présente  
Bernadette GINEZ : présente  
Frédéric GODBARGE : présent  
Martine JACONY : absente, représentée par Isabelle LANTUÉJOUL  
Mireille LABORIE : présente  
Sylvie LACHAIZE : présente  
Evelyne LADRAS : présente  
Isabelle LANTUÉJOUL : présente  
Dominique LAVIGNE : présente  
Jean-Luc LENTIER : présent  
David LOPEZ : présent  
Philippe MARIOU : présent  
Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente  
Angélique MARTINS : présente  
Pierre MATHONIER : absent, représenté par Christian POULHES  
Magali MAUREL : présente  
Philippe MAURS : présent  
Jean-Antoine MOINS : présent  
Maryline MONTEILLET : présente  
Maxime MURATET : présent  
Christophe PESTRINAUX : absent, représenté par Alain COUDON  
Jean-Pierre PICARD : présent  
Christian POULHES : présent  
Gérard PRADAL : présent  
Sébastien PRAT : présent  
Jean-Louis PRAX : présent  
Jean-François RODIER : présent  
Valérie RUEDA : présente  
Stéphane SAUTAREL : absent, représenté par Sylvie LACHAIZE  
Guy SENAUD : présent  
Philippe SENAUD : présent  
Frédéric SERAGER : présent  
Nicole SOULENQ-COUSSAIN : absente  
Jean-Luc TOURLAN : présent  
Jean-Louis VIDAL : présent  
Julien VIDALINC : présent  
Véronique VISY : présente.  
Je vous remercie.

Nous pouvons avoir une pensée pour Pierre MATHONIER qui poursuit sa convalescence et qui suit aussi les prescriptions de ses médecins, il se repose les après-midis, et je pense que c'est très bien ainsi pour lui. En tout cas, nous lui souhaitons le meilleur pour les jours et semaines à venir.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FÉVRIER 2021**

Je vous propose d'adopter le PV de la dernière séance. S'il y a des observations sur celui-ci, n'hésitez pas à vous exprimer. S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 4 février 2021 est adopté à l'unanimité.

## **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Nous avons un certain nombre d'informations à vous communiquer. Je vais donc vous les lire une à une.

### **Point n° 1 : Centre de vaccination au Prisme**

Le centre de vaccination du Prisme devrait être porté dans un premier temps par le Centre Hospitalier d'Aurillac. Son ouverture serait envisagée pour la fin de la semaine prochaine. Les dernières modalités de fonctionnement sont en cours de définition, et un point presse sera organisé en milieu de semaine prochaine à ce sujet.

### **Point n° 2 : Fonctionnement des services suite aux annonces présidentielles du 31.03.2021**

Concernant les transports, pour les transports urbains, la semaine prochaine, du 5 au 11 avril, le service est maintenu normalement. Durant les vacances scolaires, du 12 au 25 avril, le service « vacances » est mis en œuvre. A compter du 26 avril, le service sera adapté en fonction de la fréquentation constatée.

S'agissant de la navette du centre-ville, à compter du mardi 5 avril, le service fonctionnera normalement en heures de pointe et avec un service au quart d'heure en heures creuses. Le service pourra être adapté en fonction de la fréquentation constatée.

Pour le périurbain, le service « vacances » est mis en œuvre à partir du 5 avril. A compter du 26 avril, le fonctionnement sera adapté en fonction de la fréquentation constatée.

Pour le transport scolaire des élèves du primaire, du 5 au 25 avril, le service est naturellement interrompu, les écoles maternelles et primaires étant fermées. Du lundi 26 avril au 2 mai, le service s'adaptera à la réouverture des écoles.

Pour le T.P.M.R. : service normal selon la demande.

Pour les locations de vélos : service normal selon la demande.

### **Le Puech des Ouilhes :**

Un arrêté préfectoral interdit l'accès aux berges pour le week-end pascal.

### **La Médiathèque :**

Elle reste ouverte. Cependant, si la situation sanitaire change de façon importante, et en fonction des textes à paraître, la mise en place d'un service de prêt d'ouvrages à emporter pourra être envisagé.

### **L'aéroport :**

Les services de l'aéroport assureront l'accueil du public en fonction du programme de vols réalisé par Air France.

Les autres services communautaires continuent à fonctionner selon les mêmes modalités préalablement établies dans le cadre de la crise sanitaire, avec un recours accru au télétravail dans les services pour lesquels cela est possible et une présence minimale assurée.

Pour finir, les équipements sportifs restent fermés.

Voilà pour les réjouissances des jours à venir, qu'il nous faudra observer le plus scrupuleusement possible.

### **Point n° 3**

Lors du Conseil du 4 février, nous avons approuvé à l'unanimité une motion de soutien au maintien de la ligne ferroviaire Aubrac, et aujourd'hui il vous est proposé, afin d'acter ce soutien, de le formaliser sous la forme d'une délibération qui sera rattachée au présent Conseil.

S'il n'y a pas d'oppositions formelles à cela, je pense que cela pourra être ainsi fait.

### **Point n° 4**

Le point n° 4, c'est un vœu de soutien à la culture. Je vais laisser la parole sur ce sujet à Magali MAUREL.

**Mme MAUREL.**- Bonsoir à tous. En charge des affaires culturelles, j'ai souhaité proposer ce soir un vœu de soutien au secteur culturel par rapport au contexte qui touche ce secteur. Je vais vous en faire lecture :

*Parce que la culture est essentielle à l'émancipation de l'individu et au maintien des liens sociaux ;*

*Parce que la culture contribue à l'équilibre individuel et collectif sur nos territoires ;*

*Les Élus(es) Communautaires de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac expriment leur inquiétude quant aux conditions d'exercice et aux perspectives de reprise du monde de la culture et de ses acteurs.*

*Notre Collectivité a la chance de porter un des seuls équipements culturels autorisés à ouvrir actuellement : la médiathèque communautaire.*

*Tout au long de la crise, notre Collectivité aura assuré et assurera dans le respect des conditions sanitaires l'ouverture autant que possible et la continuité des missions de service public de cet équipement de proximité.*

*Au-delà des possibilités d'emprunt de documents, les actions culturelles ont continué et continueront à être portées par la médiathèque communautaire avec de nombreuses adaptations (changement de lieu, restriction des jauges) et des formats inédits qui ont émergé comme lors du Festival BD.*

*Cette politique volontariste de la Collectivité est animée par l'ambition de maintenir les liens avec les publics. Elle marque aussi le soutien aux professionnels puisque nous avons continué à rémunérer les auteurs, illustrateurs, artistes et techniciens.*

*Sans ignorer la gravité de la crise sanitaire, nous ne pouvons faire fi de l'ensemble des signaux préoccupants envoyés par un secteur culturel crucial dans la vie de notre territoire et de notre pays. A l'échelle nationale, plus de 70 lieux ont été investis et mobilisés sous l'intitulé « Le printemps est inexorable ». Localement, nous avons vu l'émergence du mouvement « Culture préoccupée 15 ».*

*Par le présent vœu, les Élus(es) Communautaires apportent leur soutien sur plusieurs revendications exprimées par ce mouvement local et national, à savoir :*

*- la prolongation de l'année blanche d'une année à partir de la reprise totale du secteur par les intermittents du spectacle ;*

*- la baisse du seuil d'heures minimum d'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrants ou intermittents en rupture de droits ;*

*- des mesures d'urgence et un plan d'accompagnement des étudiants du secteur culturel en cours d'études et à la sortie pour leur permettre d'accéder à l'emploi.*

*Aujourd'hui, plus que jamais, les populations ont besoin de la culture. La culture nous rend plus résistants. Elle nous apporte de l'espoir. Elle nous rappelle que nous ne sommes pas seuls. C'est pourquoi, il faut créer les conditions de la reprise culturelle et donner aux artistes et créateurs les moyens d'agir maintenant et après la fin de cette crise pour que la culture soit source de résilience et de développement humain et durable.*

Voilà le vœu que je vous propose.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Magali. Je vous propose d'adopter ce vœu. S'il y a des avis contraires, qu'ils se manifestent ? Pas d'avis contraires. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce vœu est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

## **ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A**

J'en viens à l'ordre du jour de nos délibérations. Le Bureau vous propose de classer dans le groupe A un certain nombre de délibérations qui vont de la délibération n° 1 à la délibération n° 31. S'il n'y a pas de demandes de complément d'informations sur un sujet quelconque de ces délibérations, je ne vois aucun doigt se lever, je vous propose de les mettre aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons aborder les délibérations du groupe B. Cela va être pour moi un monologue qui va durer un certain temps. Je vais essayer d'être concis et de vous distraire avec les diapositives.

## **DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES – COMPTES DE GESTION 2020**

**Rapporteur : M. Christian POULHES**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avant d'aborder les Comptes Administratifs 2020 et en suivant la présentation du Budget Primitif pour le Budget Principal, au-delà de laquelle ce sont mes collègues qui présenteront les Budgets Annexes, je dois vous lire la délibération de circonstance sur l'adoption des Comptes de Gestion 2020.

Les Comptes de Gestion 2020, établis par M. le Trésorier Principal pour le Budget Principal et les Budgets Annexes, constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doivent être votés préalablement à l'examen par le Conseil Communautaire des Comptes Administratifs.

Lesdits Comptes de gestion qui sont à la disposition des membres du Conseil sont strictement conformes aux Comptes Administratifs qui sont présentés à leur suite à la validation de l'assemblée délibérante. M. le Président s'est assuré qu'ils reprennent l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur, ainsi que toutes les opérations d'ordre présentées.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver sans réserve les Comptes de Gestion 2020 établis par M. le Trésorier Principal pour le Budget Principal et les Budgets Annexes (Eau, Assainissement, TDMA, PLIE, Campings Communautaires, Transports Urbains, Aéroport, Centre Aquatique et Zones d'Activités Économiques).

Y a-t-il sur ce point des avis contraires ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**  
**DÉLIBÉRATION N° 34 : FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020**  
**Rapporteur : M. Christian POULHES**  
 (Présentation de documents sur écran)

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons aborder l'examen de ces Comptes Administratifs 2020 à l'aide du diaporama qui va s'afficher derrière moi, et c'est Sandra qui va nous le dérouler.

Au sommaire, nous aurons :

- une diapositive qui présentera les comptes consolidés,
  - les Comptes Administratifs 2020 pour le Budget Principal et tous les Budgets Annexes.
- A ce point, nous ferons une petite pause pour passer la délibération n° 33 et la délibération n° 34 sur les affectations de résultats.

Après quoi, je ferai une petite introduction sur la présentation du Budget 2020 et nous poursuivrons le diaporama selon le sommaire indiqué.

Concernant les votes sur les budgets, à l'issue de la présentation, je pense qu'il sera plus commode de ne pas revenir vers les Vice-Présidentes et Vice-Présidents délégués pour enregistrer les votes de leur budget parce qu'il faudra refaire circuler le micro. Enfin, nous verrons bien comment nous nous organisons à ce moment-là mais peut-être que je prendrai en charge globalement le recueil des votes sur tous les budgets.

Le programme est ainsi défini.

Les comptes consolidés concernent l'agrégation du Budget Principal et de tous les Budgets Annexes.

Sur ce diaporama, nous voyons le bilan consolidé de 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 53,17 M€.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles étaient de 44,32 M€, et parmi elles, il y avait des dépenses de personnel à hauteur de 11,61 M€.

Soit un résultat d'exploitation 2020, sur lequel nous avons déjà devisé longuement au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, qui est scotché à 8,85 M€.

Si nous intégrons les excédents de fonctionnement 2019 pour 3,29 M€, notre capacité à financer les investissements sur fonds propres s'établit sur cette année à 12,14 M€.

Concernant les recettes réelles d'investissement, elles se sont montées à 20,53 M€, dont des subventions perçues pour 8,46 M€ et des emprunts contractés à hauteur de 6,87 M€.

Les dépenses réelles d'investissement n'ont été que de 16,01 M€, dont des dépenses d'équipement à 10,11 M€, ce qui est un score assez faible pour une année d'investissement, et un remboursement du capital de la dette à hauteur de 4,6 M€.

Nous avons ainsi un résultat d'investissement 2020 à 4,52 M€, qui est augmenté des excédents antérieurs reportés des sections d'investissement de 1,04 M€.

Ce qui donne, au total, un excédent de financement des sections d'investissement à 5,56 M€.

La diapositive suivante est significative de notre situation au regard de notre endettement. Vous savez que, pour faire face à nos divers investissements, nous recourons à l'emprunt, et le capital restant dû s'apprécie au 31 décembre de l'année N – 1. Au 31 décembre 2019, nous étions à un seuil d'endettement de 40 M€. Il y a un critère de « bonne santé », nous allons le dire comme cela, qui s'apprécie en faisant une division entre ce montant et le résultat de l'année, c'est-à-dire le résultat d'exploitation 2020 qui s'est établi à 8,85 M€, autrement appelé CAF. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce rapport nous met à 4,5 années de durée de désendettement. Ce qui veut dire que, si nous ne contractions plus d'emprunts et si nous n'investissons plus, il nous faudrait 4 ans et demi pour apurer les 40 M€ dans la situation où nous aurions toujours la même CAF.

Cette diapositive représente l'évolution des masses financières consolidées et de l'autofinancement.

Les colonnes sont à considérer évidemment 2 à 2 (recettes et dépenses) pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Tous les budgets sont représentés par une couleur différente. Nous voyons bien que la différence entre les dépenses et les recettes s'établit en 2017 à environ 10 M€ pour s'affaiblir un peu en 2018, remonter un petit peu en 2019 et connaître un trou d'air – on va l'appeler comme cela – de 830 370 € en 2020, consécutif à l'impact de la crise sanitaire que nous avons développé lors du DOB.

Sur cette diapositive apparaissent nos dépenses réelles de fonctionnement budget par budget.

Le total est égal à 44,32 M€ qui se répartissent pour la somme la plus importante de 19,89 M€ sur le Budget Principal et sur les Budgets Annexes pour des sommes moins importantes, vous avez les chiffres qui s'affichent.

Vous avez une colonne qui représente le poids que pèse, dans les dépenses du Budget Principal, le reversement au FNGIR pour 3,02 M€ qui est une dépense obligatoire ; c'est une part de nos recettes qui part dans ce remboursement pour 3,02 M€, auquel nous pouvons ajouter également l'Attribution de Compensation vers les Communes à hauteur de 4,29 M€. Ce sont donc 7 M€ de dépenses qui ne sont pas consacrées au train de vie de notre EPCI, mais qui bénéficient aux Communes pour une part et au FNGIR pour une autre part.

Nous pouvons considérer les dépenses réelles d'investissement 2020, non compris les restes à réaliser reportés qui le seront aux budgets 2021 pour 9 M€ ; cela rejoint ce que je disais sur la faiblesse du taux de réalisation 2020 en préalable.

L'année dernière, les dépenses réelles d'investissement se sont montées à 16,02 M€, telles que décrites sur l'histogramme :

- \* 7,84 M€ pour le Budget Principal
- \* 1,87 M€ pour le Budget Annexe de l'Eau
- \* 3,10 M€ pour le Budget Annexe de l'Assainissement
- \* 2,49 M€ pour le Budget Annexe du TDMA
- \* 0,00 M€ pour le Budget Annexe du PLIE
- \* 0,11 M€ pour le Budget Annexe des Campings
- \* 0,24 M€ pour le Budget Annexe des Transports
- \* 0,08 M€ pour le Budget Annexe de l'Aéroport
- \* 0,27 M€ pour le Budget Annexe du Centre Aquatique
- \* 0,02 M€ pour le Budget des Z.A.E.

Nous allons analyser les Comptes Administratifs 2020, budget par budget.

Nous avons tout d'abord le Compte Administratif 2020 du Budget Principal pour un total de 28,1 M€. Nous avons un résultat d'exploitation positif à 5,20 M€.

Côté recettes de fonctionnement, nous avons principalement nos ressources fiscales de l'année 2020 pour quasiment 19 M€, qui comprennent toutes les taxes économiques + les taxes sur les ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Non Bâti et Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties). Pour la Taxe d'Habitation, c'est une diapositive qui sera à ranger au rang des souvenirs puisqu'elle disparaît cette année et qu'elle sera remplacée par une fraction de la TVA.

Parmi les charges de fonctionnement, nous retrouvons :

- les reversements aux Communes dont j'ai parlé,
- le FNGIR qui est une dépense obligatoire,
- les frais de personnel,
- les charges courantes,
- les charges financières,
- les autres charges,

- et puis, les subventions versées pour 7,29 M€. Finalement, c'est un peu le cœur du réacteur. Nous avons beau voir que la CABA dispose d'un volume financier très important, beaucoup de la politique et des décisions que nous avons à prendre ont affaire avec ce seul secteur, et il n'est pas énorme si nous le rapportons à tout le reste. Je le montre et le remontre, c'est 7,29 M€ en 2020.

Les deux diapositives suivantes montrent la part respective de chaque recette.

La part correspondant aux impositions sur les ménages, c'est le secteur schématisé en bleu, représente 35,24 % des recettes.

Dans les dotations de l'État, schématisées en rosé et en rouge, nous retrouvons la DGF dans sa part compensation et sa part intercommunalité. Toutes ces dotations représentent 23,40 % des recettes.

Nous avons ensuite les impositions économiques qui représentent 35,38 % des recettes, ce n'est pas neutre. Les impositions économiques comprennent la CFE, la CVAE, les IFR, la TASCOM et leurs compensations qui ont remplacé ce qui est était beaucoup plus simple qui s'appelait la Taxe Professionnelle, mais une réforme est passée par là et nous avons hérité de ce panier fiscal.

Et puis, nous avons nos ressources propres pour 5,98 % des recettes.

Ensuite, nous avons sur ce camembert les dépenses réelles de fonctionnement, réparties ce coup-ci sur une base qui ne comprend évidemment pas les 7,3 M€ dont j'ai parlé. C'est pour cela que le total s'affiche à 15,6 M€.

Nous avons là les dépenses qui concernent :

- le cadre de vie,
- les interventions sociales,
- les sports et loisirs,
- le développement économique,
- la culture,
- le SDIS,
- l'administration générale,
- et d'autres secteurs de moindre importance.

Vous avez la ventilation que vous pouvez voir. Vous pouvez noter en particulier les 15 % pour le développement économique et les 15 % pour le SDIS qui correspondent également à une dépense obligatoire et récurrente.

La diapositive suivante nous amène à considérer les dépenses réelles d'investissement de ce Budget Principal qui se terminent avec un besoin de financement à hauteur de 1,15 M€, mais nous allons le soigner avec les affectations qui vont suivre.

En 2020, il y avait un emprunt qui a été nécessaire pour 2,15 M€.

Nous avons eu aussi des subventions d'équipement pour 1,81 M€.

Enfin, nous avons eu des fonds propres pour 2,59 M€.

Soit un total de recettes de 7,91 M€ égal au montant des dépenses qui se répartissent ainsi :

- des dépenses d'équipement à hauteur de 4,15 M€,
- des subventions d'équipement versées pour 1,01 M€,
- le remboursement du capital de la dette du Budget Principal pour 2,46 M€,
- les autres dépenses pour 0,22 M€,
- le résultat antérieur reporté pour 0,07 M€.

Nous avons un camembert qui présente la manière dont sont constituées ces dépenses réelles de fonctionnement. Nous avons principalement :

- des dépenses non ventilables (c'est ce qui concerne la dette) : 31 % des dépenses ;
- la culture qui a bénéficié de 4 % ;
- les interventions sociales (Aires d'accueil, Maison médicale) : 1 % ;



- le cadre de vie (qui comprend les dépenses afférentes à l'OPAH, au PLUi-H, à la Plantelière, aux chemins de randonnée, aux transports urbains, au Pôle Intermodal, à l'eau et à l'assainissement) : 33 % ;
- le développement économique (les aides d'urgence aux entreprises, l'immobilier d'entreprise, l'aire événementielle, l'aéroport et le tourisme) : 11 %.

Nous allons faire un petit retour sur l'année 2020 en images qui a connu en investissements :

- le début des travaux du Pôle d'Échange Intermodal ;
- le chemin de ronde et la mise aux normes du PAPI au niveau de l'Aéroport ;
- la réalisation de la voirie publique de la Sablière ;
- un événementiel à caractère économique : le Salon de l'Habitat ;
- dans le cadre du NPNRU de Marmiers, qui est un gros dossier qui va occuper plusieurs années, sur 2020, il y a eu un soutien apporté au dossier de la Ville qui s'appelle « Vivacité » ;
- d'autres soutiens ont été apportés par la CABA à l'OPAH en cours sur les 25 communes, dont il s'agit cette année de la 5<sup>ème</sup> et dernière année. L'OPAH-RU en centre ancien a également bénéficié du soutien de la CABA ;
- sur le Budget Principal ont également été mis à l'étude les travaux de réhabilitation de l'Immeuble de la Paix ;
- le chantier de la Plantelière, en particulier la mare pédagogique.

Voilà les actions conduites par le Budget Principal en 2020 en termes d'investissements.

Je vais être assez rapide sur les Budgets Annexes.

Je vais d'abord évoquer le Compte Administratif du Budget de l'Eau.

Regardez les secteurs en blanc. Quand ils dépassent le secteur rouge et qu'ils arrivent au secteur bleu, c'est que tout va bien.

Nous avons un résultat d'exploitation sur le Budget de l'Eau de pratiquement 2 M€ et un excédent de financement de pratiquement 1,5 M€.

Au niveau de l'investissement, il a été nécessaire de recourir à 1,1 M€ d'emprunts.

Les ventes d'eau ont produit, en recettes de fonctionnement, 3,79 M€ de recettes. Vous savez qu'en quantité cela baisse, mais en produit c'est à peu près stable ; malheureusement, entre les deux, il y a chaque année une petite augmentation nécessaire du prix du m<sup>3</sup>.

Nous allons regarder un peu ce qui s'est fait sur 2020 au titre du Budget de l'Eau. Il y a eu :

- des chantiers dans les communes,
- du renouvellement de matériel.

Je passe au Compte Administratif du Budget de l'Assainissement.

Pour l'Assainissement, c'est un peu atypique parce qu'il n'y a rien à dire sur le fonctionnement, mais sur l'investissement, vous voyez que l'excédent est copieux, à hauteur de 5,05 M€. C'est tout simplement dû au fait qu'il y a eu des subventions perçues par anticipation qui concernent l'équipement de Souleyrie, et nous sommes un peu en avance sur les recettes, mais je crois que les dépenses sont en train de suivre.

Nous avons donc eu, sur 2020, un montant de 8,52 M€ d'investissement et un montant de 5,52 M€ de fonctionnement.

Nous pouvons voir en images les actions qui ont été conduites en 2020 :

- Vous pouvez voir le futur projet de la station de Souleyrie. Nous avons eu l'étude et l'attribution des marchés de travaux sur l'année 2020.
- Vous avez une image sur les chantiers entrepris pour les communes ou dans les communes.

Nous avons le Compte Administratif du TDMA.

Le Budget du TDMA, c'est un budget qui est à peu près identique à ceux des années passées.

Vous voyez le poids que représente la fiscalité dans les recettes de fonctionnement : 6,10 M€. C'est ce que nous payons sur notre taxe foncière pour assurer le service de la collecte et du traitement.

Côté investissement, il faudra faire une petite affectation au budget primitif puisqu'il manque quelques sous, nous avons un besoin de financement de 0,37 M€. Il n'y a rien de particulier à signaler. 2020 a été une petite année d'investissement puisque les dépenses d'équipement s'établissent à 1,84 M€.

Nous allons voir de quoi il s'agit dans ces dépenses d'équipement :

- C'est le site de l'Yser qui a employé en partie cette somme de 1,84 M€. Les travaux s'achèvent cette année.
- Et puis, nous avons eu quelques renouvellements de matériel.
- Enfin, il y a eu des travaux sur la sécurisation de la déchetterie des Quatre-Chemins.

Je vais évoquer maintenant le Compte Administratif du Budget du PLIE.

Il n'y a rien à en dire. Ce n'est que du fonctionnement, avec un résultat d'exploitation à 66 000 €. Nous n'avons pas d'inquiétude là-dessus ; de toute façon, c'est un budget qui va rejoindre le giron du Conseil Départemental à la fin de cet exercice, sous une forme ou sous une autre. En tout cas, le service est repris à ce niveau.

J'en arrive au Compte Administratif du Budget des Campings.

Là, il y a une petite erreur ou alors ce que je vous ai raconté tout à l'heure ne tient pas. Cela concerne l'investissement. Compte tenu des résultats antérieurs reportés, il ne s'agit pas d'un besoin de financement là mais nous avons 180 000 € d'excédent. Il faut corriger ce point.

Quant au résultat d'exploitation, sur le fonctionnement il est également positif.

Mais ce budget a reçu en 2020 une subvention musclée, dopée, du Budget Principal de 160 000 €, compte tenu de la faible fréquentation des campings qui s'est produite à cause de la crise sanitaire et qui a fait faiblir le chiffre d'affaires.

Sur le Compte Administratif du Budget des Transports, il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que le Versement Transport s'est établi à 2,56 M€ et que le contrat avec la STABUS a été honoré pour 4,14 M€.

Cela laisse un résultat d'exploitation en fonctionnement de 0,80 M€.

Par ailleurs, nous avons un petit excédent au niveau de l'investissement.

S'agissant du Compte Administratif du Budget de l'Aéroport, je n'ai pas beaucoup d'explications à donner.

Les résultats d'exploitation en fonctionnement et en investissement sont positifs.

Il faut noter qu'il y a eu un recours à l'emprunt, en investissement, à hauteur de 214 000 €.

Les résultats antérieurs ont fait que le trou d'air n'a pas été trop sensible, nous allons le dire comme cela.

Les actions réalisées en 2020 ont concerné l'achat d'un dispositif PMR pour l'accès à l'avion. Vous pouvez voir la photo à l'écran.

En ce qui concerne le Compte Administratif du Centre Aquatique, la subvention du Budget Principal a été portée à 1 M€ pour faire face aux charges inhérentes aux membres du personnel qui sont restés présents.

Bien sûr, le produit des entrées n'a été que de 239 000 €.

Là aussi, le résultat antérieur a été bénéfique, malgré tout ce qui a pu se passer et qui continue à se passer. Nous dégageons un résultat d'exploitation de 213 000 €.

Nous avons également un petit excédent du côté de l'investissement, mais un emprunt de 250 000 € a été contracté. Les dépenses d'équipement se sont établies à 236 000 €.

Je termine sur les Comptes Administratifs avec celui relatif aux Zones d'Activités Économiques.

Sur le fonctionnement, il n'y a rien ou très peu.

L'investissement, tel qu'il est là, serait préoccupant, mais il est en attente des encaissements des ventes. Cela va donc se rétablir, Madame la Vice-Présidente est confiante.

Voilà donc rappelé l'exercice 2020 pour tous nos budgets.

Normalement, doit apparaître un tableau qui synthétise tout cela. Au final, le résultat à considérer de l'année, qui est la résultante de la soustraction recettes moins dépenses totales aboutit à un résultat global de l'année 2020 de 6 383 628,98 €. Il est réparti ainsi :

- \* environ 2,223 M€ pour le Budget Principal,
  - \* environ 1,262 M€ pour le Budget de l'Eau,
  - \* environ 1,477 M€ pour le Budget de l'Assainissement,
  - \* environ 0,637 M€ pour le Budget du TDMA,
  - \* environ 0,063 M€ pour le Budget du PLIE,
  - \* environ 0,085 M€ pour le Budget des Campings,
  - \* environ 0,379 M€ pour le Budget des Transports,
  - \* environ 0,098 M€ pour le Budget de l'Aéroport,
  - \* environ 0,155 M€ pour le Budget du Centre Aquatique.
- Cela, c'est pour le volet du fonctionnement.

Nous retrouvons, par contre, à la 4<sup>ème</sup> colonne le montant de notre CAF qui est, lui, le résultat de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, qui se situe bien aux alentours de 8,85 M€, comme nous l'avons dit au tout début.

Il conviendrait que nous nous portions maintenant sur la délibération n° 33, sauf que, si je vous en parle, il faudrait que vous soyez tous en mesure de la considérer dans vos tablettes. Je ne sais pas si c'est tout à fait possible ; ou alors il va falloir que vous me croyiez sur parole, mais après tout ce que je viens de vous dire, je pense que cela ne va pas faire de difficulté.

Les Comptes Administratifs de la CABA en 2020 font ressortir, en consolidé, tel que le présente le tableau que vous avez sous les yeux, les éléments suivants :

- un résultat de 6 383 628,98 € en fonctionnement ;
- pour ce qui concerne l'investissement, en résultat consolidé, tous budgets confondus, compte tenu des excédents que nous avons vu défiler à chaque fois, l'excédent est de 8 408 068,54 €.

Ce résultat est l'addition de tous les budgets en excédent, mais il y en a trois qui ont un besoin de financement, il s'agit du Budget Principal, du Budget du TDMA et du Budget des Z.A.E. Ce besoin de financement global est de 773 000 €.

Il faudrait donc, a minima, dans nos affectations, renforcer ces sections d'investissement pour le montant manquant. Or ce qu'il vous est proposé dans l'affectation de notre résultat de fonctionnement, c'est non pas d'affecter 773 000 €, mais bien 2 990 000 €, tel que c'est présenté dans le tableau à la 3<sup>ème</sup> colonne concernant l'investissement.

C'est-à-dire que, sur le Budget Principal, là où il aurait fallu affecter seulement 212 702 € nous allons affecter 800 000 €.

Sur le Budget de l'Eau qui, lui-même, est excédentaire de 1 366 000 €, nous allons ajouter 800 000 €.

Sur le Budget de l'Assainissement qui est excédentaire – mais je vous ai expliqué pourquoi, c'est en raison des subventions perçues de 6,5 M€ –, nous allons ajouter 1 M€ et ils seront bien nécessaires compte tenu de ce qui va être dépensé en 2021.

Sur le Budget du TDMA, il y a un besoin de 152 000 €, nous allons affecter 300 000 €.

Sur le Budget du PLIE, il n'y a pas de besoin.

Sur le Budget des Campings qui est malgré tout excédentaire, nous allons rajouter 40 000 €.

Sur le Budget des Transports qui est excédentaire, nous allons rajouter 50 000 €.

J'en ai fini. Si nous faisons la somme de toutes ces propositions d'affectation sur les investissements, nous sommes bien aux 2 990 000 €.

Toutes les autres sommes, soit en totalité 3 393 628,98 €, sont réparties sur les budgets de fonctionnement en reports pour :

- \* environ 1 423 029 € au Budget Principal,
- \* environ 462 739 € au Budget de l'Eau,
- \* environ 477 798 € au Budget de l'Assainissement,
- \* environ 337 316 € au Budget du TDMA,
- \* environ 63 726 € au Budget du PLIE,
- \* environ 45 884 € au Budget des Campings,
- \* environ 329 258 € au Budget des Transports,
- \* environ 98 009 € au Budget de l'Aéroport
- \* environ 155 866 € au Budget du Centre Aquatique.

Si j'ai été assez clair dans l'exposé de ces Comptes Administratifs, tout en vous indiquant comment serait faite l'affectation des résultats, je vous propose de passer à l'adoption de la délibération n° 33 sur la constatation de ces Comptes Administratifs. Je reste présent puisque le Président est absent. Moi, je peux voter les Comptes Administratifs parce que je ne suis que suppléant pour la présidence de séance.

S'il n'y a pas d'oppositions sur cette formalité et sur cette présentation, nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

La délibération n° 34 porte sur les affectations de résultats. Je ne vous la présente pas de nouveau, vous l'avez sous les yeux depuis un certain nombre de minutes. Je vous propose de la mettre aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° 35 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

**Rapporteur : M. Christian POULHES**

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'en viens à la délibération n° 35, qui porte sur le vote des taux d'imposition. La délibération rappelle tout l'historique des taxes que nous percevons.

Ce qu'il vous est proposé, c'est de maintenir les taux qui s'appliquent :

- pour la CFE à 30,09 %,
- et pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 4,15 %.

Ces taux sont appliqués à ce niveau depuis une dizaine d'années.

Y a-t-il des avis contraires ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° 36 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2021**

## **DÉLIBÉRATION N° 37 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2021**

## **DÉLIBÉRATION N° 38 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021**

## **DÉLIBÉRATION N° 39 : FINANCES – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – FIXATION DES TAUX POUR 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 40 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU TDMA – BUDGET PRIMITIF 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 41 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU PLIE – BUDGET PRIMITIF 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 42 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 43 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 21**

**DÉLIBÉRATION N° 44 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BUDGET PRIMITIF 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 45 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BUDGET PRIMITIF 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 46 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2021**

**Rapporteurs : M. Christian POULHES et les Vice-Présidents et Vice-Présidentes en charge des Budgets Annexes**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons maintenant pouvoir examiner les divers budgets.

En préalable, comme promis, je voudrais rappeler un certain nombre de points. En 2021, le budget de notre Intercommunalité, tous budgets confondus, atteint 131 M€. Il est dans le droit fil des orientations budgétaires présentées en Bureau et à la Commission Ressources et débattues ici même le 4 février dernier. Il est également le premier de notre mandature.

Parmi les Budgets Annexes, seuls ceux de l'Eau, de l'Assainissement et du TDMA s'équilibrent avec leurs recettes propres.

Pour les Budgets du PLIE, des Campings, des Transports, de l'Aéroport et du Centre Aquatique, une participation des moyens financiers du Budget Principal est nécessaire, et l'ensemble de ces participations, pour un total de 2 150 000 € en fonctionnement, faisait partie des délibérations du groupe A.

Cette année, il faut également noter la participation du Budget Principal au titre de subventions d'équipement pour respectivement :

- \* 200 000 € au Budget de l'Eau,
- \* 200 000 € au Budget de l'Assainissement,
- \* 200 000 € au Budget des Campings,

pour aider aux programmes d'investissement très conséquents de ces secteurs.

En 2020, des majorations de ces participations aux sections de fonctionnement ont été nécessaires et adoptées par décision modificative du fait de la crise. Elles sont reconduites en 2021 pour le Centre Aquatique, les Campings et étendues à l'Aéroport.

Comme il avait été évoqué en DOB, dans ces conditions au caractère exceptionnel, le rétablissement de notre capacité d'autofinancement ne pourrait donc, très probablement, pas intervenir en 2021. C'est le premier point du budget : une relative incertitude, toujours en lien avec les conséquences de la crise sanitaire qui se poursuit et perturbe l'activité de certains de nos services dont il faut bien continuer à financer les charges, sans pour autant être assurés de disposer des recettes commerciales.

Deuxième point, tous budgets confondus, la section de fonctionnement est très proche, finalement, de celle de 2020 ; ce qui signifie en clair une stagnation de nos recettes.

Côté dépenses, les charges financières, c'est-à-dire les intérêts de la dette, sont en baisse du fait des taux d'intérêt.

Les charges à caractère général sont maîtrisées, mais les engagements pris par notre Assemblée vis-à-vis de la poursuite de la mise en œuvre du Régime Indemnitaire de nos agents, associés à divers recrutements en cours, conduisent à des aménagements des charges de personnel par rapport à 2020.

Enfin, conséquence également de notre volonté politique, et en application des exigences de notre compétence économique, des soutiens attendus font partie des charges nouvelles portées par le Budget Principal.

Troisième point et fait majeur de ce budget : les nouvelles inscriptions en investissement, pour un total de 53 M€, portées à 68,2 M€ avec les reports d'opérations de 2020 afférentes à cette section.

La part du lion revient au Budget Principal pour près de 27 M€ et au Budget de l'Assainissement pour près de 20 M€.

Au total, ce budget s'inscrit pleinement dans le Projet de Territoire en cours de finalisation et répond à ses trois axes que sont :

- la politique d'accueil,
- le cadre de vie et le développement durable,
- la stratégie de soutien à l'économie.

Ce budget est marqué – nous venons de le voir – par la stabilité – vous venez de le voter – des taux d'imposition économique et la stabilité de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères, et là c'est Stéphane qui va nous la présenter tout à l'heure.

Ce budget est construit avec des subventions relevant des contractualisations antérieures à ce mandat, des crédits de l'État provenant de la DETR, mais également des interventions exceptionnelles négociées au titre du Plan de Relance gouvernemental. L'ensemble de ces participations venant en soutien de ce programme d'investissement 2021 sans précédent, au rendez-vous de la relance et du Projet de Territoire.

Conformément au débat d'orientations, la proposition budgétaire qui vous est soumise ce soir confirme donc :

- une programmation d'un montant record de nouveaux investissements pour 53 M€
- un recours à l'emprunt si nécessaire à hauteur de 20 M€, malgré le montant des aides et l'autofinancement mobilisé, et vous venez d'affecter quasiment 3 M€ de plus à cet autofinancement. Cela présente une inscription d'environ le double par rapport à une année ordinaire. La conséquence sur notre capacité de désendettement future a été évoquée lors du DOB. Il s'agira à terme d'un allongement d'environ 2,5 années de ce critère, et ceci à CAF constante.

Enfin, par rapport à notre débat du 4 février, trois précisions me semblent utiles.

Concernant le Centre Technique Communautaire, l'inscription budgétaire se voit limitée à l'étude confiée au programmiste. Mais le programme n'est pas oublié. Rendez-vous en 2022 et dans les années suivantes.

Concernant les aides au secteur économique fortement créateur d'emplois, les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal, et Isabelle LANTUÉJOUL rapportera en suivant la délibération prévoyant la mise en œuvre du dispositif qui a été présenté par M. le Président lors du dernier Bureau et ce lundi à la Commission du Développement Économique.

Enfin, dans le cours de cet exercice, en termes de mutualisation, le transfert obligatoire par les Communes de la gestion du réseau pluvial urbain et les perspectives d'unification des services informatiques de la Ville et de la CABA devront aboutir et s'inscrire dans le sens de la recherche de la meilleure efficacité au meilleur coût, que nous appelons tous de nos vœux.

Nous allons maintenant examiner ce projet de budget en images, si vous le voulez bien.

(Présentation de documents sur écran)

Ce budget relève, comme d'habitude, de stratégies et de partenariats.

La stratégie financière, elle est assez claire. Vous venez d'en vivre à l'instant l'illustration. Nous essayons de dégager le maximum de marge pour favoriser notre autofinancement. C'est ce qui s'est passé avec notamment l'affectation du résultat 2020.

Nous essayons de poursuivre, autant que faire se peut, la maîtrise des charges. C'est vrai des charges à caractère général. Pour ce qui est de la maîtrise de la charge financière, les

taux d'intérêt nous y aident un peu, mais ce n'est pas bien grave de circuler avec le vent dans le dos ; c'est mieux que de l'avoir de face, quand on fait de la bicyclette.

Nous pratiquons la stabilité de la pression fiscale. C'est ce qui se passe au niveau du secteur des entreprises et aussi du secteur des ménages, mais je ne vais pas dévoiler la délibération de Stéphane avant l'heure.

Ceci permet d'envisager un niveau record d'investissement au service de la relance et du Projet de Territoire pour 53 M€ de programmés cette année, tous budgets confondus.

La diapositive suivante rappelle que notre Projet de Territoire est en cours de construction, que vous y participez tous. Il vous sera dévoilé par le Président très prochainement, et en tout cas très certainement avant le mois de juin. Il vous est rappelé les trois axes du Projet de Territoire :

- la politique d'accueil,
- le cadre de vie et le développement durable,
- la stratégie de soutien à l'économie.

Mémorisez bien les symboles colorés et les index puisque, dans la suite, les opérations qui vous seront présentées en image ont un onglet qui rappelle de quelle manière sont satisfaits ces axes dans nos dépenses d'investissement.

Nous pouvons considérer les partenariats que nous avons. Il s'agit des contractualisations.

Pour rappel, entre 2015 et 2020, la collecte avait été particulièrement bonne puisque 36 M€ avaient été obtenus auprès de nos partenaires, dont 20 M€ en provenance de l'Agence de l'Eau en face des 40 M€ que représente le système de Souleyrie.

L'Europe est au rendez-vous. Elle sera à nouveau au rendez-vous, nous l'espérons, à nos côtés au titre du FEDER, du FEADER et du programme LEADER.

Nous avons aussi un partenariat avec l'État, à travers le Contrat de Plan État-Région, la dotation DETR à laquelle maintenant nous pouvons prétendre, le Contrat de Transition Ecologique que nous négocions ensemble avec les Collectivités de Relance et Châtaigneraie Cantalienne et Cère et Goul en Carladès, et enfin quelques crédits au titre du Plan de Relance pour lequel certains de nos dossiers candidatent.

Pour la Région, c'est la part régionale au titre du CPER qui sera également concernée. Et puis, nous aurons la négociation autour du Contrat Ambition Région n° 2 qui, pour l'instant, est un petit peu au point mort.

Pour le Département du Cantal, ce seront également des négociations qui, très certainement, nous feront bénéficier du Fonds Cantal Développement.

Concernant l'Agence de l'Eau, elle fonctionne toujours sous la forme d'appels à projets. Nous n'en aurons sûrement pas d'aussi vastes que ceux de Souleyrie à lui proposer, mais il y a peut-être des actions qui pourraient encore élargir à des enveloppes de celle-ci qui ne sont pas totalement épuisées.

A côté des contractualisations, nous avons un partenariat territorial qui nous rapproche des Communautés de Communes du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne. De plus, la CABA est membre du SCoT.

Cela fait un ensemble de 85 communes avec un centre urbain Aurillac-Arpajon, et désormais 12 petites villes de demain, pôles de centralité.

Nous avons un territoire au milieu de la nature largement préservé.

Dans le cadre de ce partenariat territorial, nous avons en commun un certain nombre de dossiers dans différents secteurs :

- l'aménagement du territoire ;
- les réflexions sur les mobilités douces et le développement touristique ;
- la gestion du SCoT ;
- un appui de la CABA vers Cère et Goul en Carladès concernant l'eau et l'assainissement ;
- le Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

- le Contrat de Transition Écologique ;
- un accord sur la GEMAPI ;
- et de façon plus générale, l'environnement est au cœur de nos préoccupations, et en ce sens, nous pourrions réfléchir ensemble sur la gestion des déchets et le réemploi très probablement dans le cours de ce mandat, si ce n'est dès cette année.

Nous allons aborder les budgets primitifs, à commencer par le Budget Principal.

Voici une diapositive qui vous présente le fonctionnement pour un montant de 28,06 M€.

En recettes, puisqu'il faut toujours commencer par les recettes et regarder comment elles sont fabriquées, vous voyez que la TH a disparu, elle est remplacée par une fraction de la TVA. A ce stade, nous n'avons pas notion exactement des contributions fiscales puisque les services de l'État ne nous les ont pas transmises. Les programmations budgétaires sont donc plutôt prudentes quant à leurs résultats.

La DGF et les autres compensations devraient avoisiner les 6,23 M€ selon les calculs des Services puisque, là aussi, nous sommes tous en attente de nos dotations. L'année 2021 est apparue sur le site de la DGCL. Pour l'instant, c'est une page blanche. Cela va peut-être changer dans les jours qui viennent.

Au sommet de l'histogramme figurent l'excédent reporté que nous avons vu tout à l'heure et les autres produits.

Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Pour les dépenses, nous avons toujours les mêmes, en bas de l'histogramme, celles qui sont obligatoires, c'est-à-dire les versements aux communes et au FNGIR.

Ensuite, nous avons les subventions versées dont j'ai parlé tout à l'heure. Elles sont à peu près au niveau de celles de l'année dernière, même s'il y a 100 000 € de plus.

Ensuite, il y a les frais de personnel qui sont en augmentation, mais j'ai dit pourquoi.

Après, nous avons les charges courantes de fonctionnement qui sont égales à celles de l'année passée.

Enfin, nous inscrivons le résultat d'exploitation escompté de 3,66 M€.

Le camembert qui s'affiche à l'écran montre la répartition de ces recettes réelles de fonctionnement en fonction de leur provenance.

Dans le secteur bleu, nous avons les impositions sur les ménages, mais cette fois-ci, la TVA est en substitution de la TH. Et puis, nous avons une petite part de Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Et puis, une partie du camembert correspond aux impôts économiques escomptés pour 34,17 % des recettes.

Nous avons les dotations de l'État : 23,38 % des recettes de fonctionnement.

Enfin, nous avons nos ressources propres pour 6,83 %.

La diapositive suivante illustre le sort des dotations qui est en pente douce et régulière depuis l'année 2016. Comme je l'ai dit, nous avons une estimation assez prudente, un peu en deçà pour l'année 2020 par rapport à celle de 2019, sachant que, pour une fois, ce n'est pas la démographie qui nous plombe puisque nous sommes 40 habitants de plus sur le territoire de la CABA, c'est quand même un point à souligner.

La diapositive qui s'affiche à l'écran présente l'évolution des taux.

En 2021, de la TH, nous n'en parlons plus.

Et puis, en ce qui concerne les taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti et de la CFE, nous venons de les voter.

Cette diapositive représente la ventilation, en fonction de nos compétences, des dépenses réelles de fonctionnement. C'est la même répartition que celle qui a été présentée tout à l'heure au niveau du Compte Administratif. Cela ne doit pas beaucoup bouger quand on fait les ratios. Cette présentation a le mérite de pouvoir nous donner un suivi.



J'en viens à l'investissement.

Comme je l'ai dit, il frise les 27 M€ cette année.

Du côté des recettes, le résultat antérieur reporté s'établit à 1,83 M€.

Nous inscrivons nos fonds propres qui représentent un montant de 3,9 M€.

Les subventions d'équipement perçues sont inscrites pour un montant de 7,44 M€.

Le recours à l'emprunt pourrait représenter 8,41 M€.

Enfin, nous avons le virement prévisionnel, comme on le dirait dans nos communes, de 3,66 M€, qui est apparu tout à l'heure au sommet de la colonne en fonctionnement.

Nous avons des dossiers qui sont subventionnés à hauteur, en moyenne, de 38 %.

Les dépenses d'équipement, sur ce budget, frisent les 20 M€. Nous allons voir à quoi elles sont destinées.

Les subventions d'équipement versées pourraient s'établir à 3,11 M€. Là-dedans, nous retrouvons un versement qui est dû pour la route nationale 122 selon un engagement de 1 M€ très antérieur, les montants nécessaires pour les OPAH et OPAH-RU, des versements aux Budgets Annexes quand il s'agit de subventions d'équipement.

Enfin, nous inscrivons en dépenses le remboursement de la dette de ce budget pour 3,03 M€.

Il y a une répartition des dépenses d'investissement qui est faite comme tout à l'heure suivant les différents secteurs : le développement économique, la culture, les sports, le cadre de vie, l'administration générale. Peut-être qu'un jour nous rapprocherons un peu cela du Projet de Territoire.

Nous allons regarder en images ce que portera en investissements, cette année, le Budget Principal :

- Au niveau du Pôle d'Échange Intermodal, l'opération totale est à 15 M€, mais nous mettons dans le budget 9,7 M€. En marge, comme je vous l'ai dit, vous avez les petits onglets qui rappellent l'adéquation avec le Projet de Territoire. Quand il y en a deux, c'est que deux axes sont concernés ; quand il y en a trois, ce sont les trois qui sont concernés ; il y en a peut-être qui sont plus importants que d'autres dans leur satisfaction, mais c'est une façon de voir les choses. Nous avons une deuxième image pour le PEI. Les premiers candélabres ont été posés aujourd'hui ; c'est dire que le chantier avance à grands pas.

- Sur l'Aéroport, il s'agit cette année de procéder à la rénovation thermique de la tour de contrôle, et cela occupera l'emploi de 365 000 €.

- Dans le cadre de l'action économique, ce sera, sur 2021, le soutien à la création d'emplois industriels quand des entreprises pourront présenter des critères idoines avec la délibération que nous proposera Isabelle. Au budget, les sommes nécessaires sont inscrites pour aller dans ce sens-là.

- Nous procéderons, sur 2021, au versement à la réalisation de la RN 122, qui est un engagement qui est assez ancien, maintenant, qui date de 4 ou 5 années.

- Là, c'est notre soutien à l'événementiel. Les crédits habituels sont maintenus pour soutenir toutes les actions en direction de la culture, même si elles prendront d'autres formes. Nous réservons ces crédits. Je ne sais pas comment l'UTPMA se déroulera sur cette année et quelle attitude nous adopterons vis-à-vis d'eux ; la manifestation est à ce jour ajournée ; nous pensons à eux parce qu'ils s'étaient bien mobilisés. Et puis, nous avons pu aussi favoriser l'expression du Festival de BD qui a connu un vrai succès sous une autre forme.

- Actuellement, nous sommes en cours de consultation pour attribuer un marché relatif au Centre de séjours de Lascelles qui prévoit la reprise de tous les chalets. Normalement, il y a une enveloppe d'environ 240 000 €. Je pense que ces investissements se décaleront parce que nous avons quelques soucis dans la consultation.
- Autour du Lac, nous poursuivrons sur 2021 le cheminement qui a pour visée de faire un parcours de 42 kilomètres. Nous ne sommes pas les seuls maîtres d'ouvrage, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne participe pour l'autre côté. Là, ce sont 870 000 € qui sont fléchés sur cette action.
- Nous allons poursuivre des aménagements au Puech des Ouilhes pour environ 130 000 €.
- Nous allons aussi travailler sur la promenade animée autour du golf de Vézac avec une enveloppe de 350 000 €.
- Là, ce sont les actions soutenues par la CABA au titre du NPNRU avec une enveloppe à 450 000 €.
- Nous inscrivons 500 000 € pour les OPAH. 2021, c'est la dernière année pour l'OPAH à destination des 25 communes, et c'est la deuxième année d'existence pour l'OPAH-RU spécifique au centre ancien.
- Le Budget Principal porte également l'étude sur un schéma des mobilités pour environ 300 000 €.
- Et puis, nous allons procéder aux travaux de réhabilitation de nos bâtiments, en particulier celui de la Paix pour 1,2 M€.
- Comme j'en ai parlé précédemment, 70 000 € sont réservés à l'étude de programmation de l'extension des bureaux et du magasin du CTC.
- Enfin, nous finaliserons sur 2021 le transfert de la compétence eaux pluviales. Cela sera évoqué dans nos débats en cours d'année puisqu'il faudra sûrement régler tout cela par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT), mais c'est une autre histoire. Cela nous permettra certainement d'être au point en 2022.

J'en ai fini pour la présentation qui me concernait.

Je passe la parole à Gérard pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement.

**M. PRADAL.**- Merci. Nous allons continuer les projections.

Le Budget Primitif du Budget de l'Eau s'établit à 7,66 M€ pour le fonctionnement.

En recettes, nous avons :

- l'excédent antérieur reporté de 0,46 M€ ;
- les autres recettes à 0,65 M€ ;
- la redevance de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 1,40 M€ ;
- les ventes d'eau espérées, qui sont estimées à 3,85 M€. Pour mémoire, c'était une somme de 3,79 M€ au Compte Administratif 2020. Nous espérons donc qu'il y aura un montant de ventes d'eau un peu plus élevé en 2021, compte tenu de la petite augmentation du prix notamment ;
- la part fixe des contrats pour 1,30 M€.

En dépenses, nous inscrivons :

- le résultat d'exploitation pour 1,61 M€,
- les autres charges pour 0,30 M€,

- les reversements à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour 1,40 M€,
- les frais de personnel pour 2,59 M€,
- et les autres charges courantes de fonctionnement à hauteur de 1,76 M€.

Pour l'investissement, nous aurions les recettes suivantes :

- le besoin de financement pour 1,61 M€,
- le résultat antérieur reporté de 2,18 M€,
- des emprunts pour un montant de 0,90 M€,
- des subventions d'équipement perçues pour 2,11 M€,
- des fonds propres pour 0,8 M€,
- et d'autres recettes pour un montant de 0,20 M€.

En investissement, nous allons faire un grand bond au niveau des dépenses d'équipement qui sont envisagées à hauteur de 7,15 M€.

Par ailleurs, nous inscrivons le remboursement de la dette pour 0,65 M€.

Voilà comment s'établit le Budget Primitif de l'Eau :

- Un total en investissement de 7,80 M€,
- Un total en fonctionnement de 7,66 M€.

Nous pouvons voir en images les projets sur 2021 qui pourraient être les suivants :

- des branchements sur la ville centre et dans les communes.
- la DUP pour la régularisation des périmètres de captage. C'est un sujet un peu compliqué à mettre en place avec les acquisitions foncières. C'est un problème sensible dans les communes.
- là, vous n'êtes pas sur Mars, mais vous êtes à Coissy. Il s'agit de la rénovation du château d'eau de Coissy qui va nécessiter beaucoup d'argent cette année puisque c'est une réfection complète de ce réservoir qui est visée.
- nous allons acquérir un véhicule tous terrains pour le nettoyage des châteaux d'eau.
- nous allons poursuivre les travaux sur les communes.

Je peux évoquer maintenant le Budget de l'Assainissement.

En fonctionnement, c'est un total de 5,76 M€.

En recettes, nous avons :

- l'excédent antérieur reporté de 0,48 M€,
- les primes d'épuration pour 0,15 M€,
- les autres produits pour un montant de 0,51 M€,
- et surtout les redevances d'assainissement pour 4,12 M€. C'est le nerf du fonctionnement,
- enfin la part fixe des contrats pour 0,50 M€.

En dépenses, nous avons :

- les charges de personnel pour 1,77 M€,
- les charges courantes de fonctionnement à hauteur de 1,53 M€,
- les frais financiers pour 0,20 M€,
- les autres charges à 0,35 M€,
- un résultat d'exploitation pour 1,91 M€.

Au niveau de l'investissement, là, les chiffres ne sont pas les mêmes. Il s'agit d'un montant total de 19,49 M€.

En recettes, nous inscrivons :

- le besoin de financement de 1,91 M€,
- le résultat antérieur reporté de 6 M€,
- les opérations pour compte de tiers pour 0,15 M€,
- les emprunts pour 7,95 M€,

- les subventions d'équipement perçues pour 1,66 M€,
- les autres produits à hauteur de 0,82 M€,
- et les fonds propres à hauteur de 1 M€.

Au niveau des dépenses, nous avons :

- des dépenses d'équipement pour un montant de 18,24 M€. Cela correspond à l'investissement sur Souleyrie ;
- le remboursement de la dette à hauteur de 1,10 M€ ;
- les opérations pour comptes de tiers pour 0,15 M€.

La grosse dépense de 2021 et certainement de 2022, c'est l'investissement sur la station de Souleyrie.

Nous avons quelques images sur les actions prévues sur 2021 :

- Là, vous avez une vue de Souleyrie. C'est assez récent. Les nouveaux bassins constituent un chantier assez impressionnant.
- Nous allons procéder aussi, sur Souleyrie, à la restructuration des réseaux de transfert. Le réseau part du rond-point sur le boulevard pour aller vers le camping d'Arpajon. La problématique la plus importante, c'est la traversée sur le boulevard au niveau du carrefour.
- Là, j'ai trouvé que la diapositive est assez intéressante. Elle représente la station d'assainissement du bourg de Mandailles. Philippe FABRE doit être content...
- Nous allons procéder aussi sur 2021 à divers travaux sur les communes en fonction des besoins qui s'expriment.

J'en ai fini avec la présentation des Budgets de l'Eau et de l'Assainissement. Merci.

**M. FRÉCHOU.**- Bonsoir. Sur le Budget Primitif du TDMA, nous avons un budget total de presque 9 M€ en fonctionnement, précisément de 8,95 M€.

La part principale des recettes, M. POULHES vous l'a dit, c'est la TEOM que nous avons décidé de maintenir à son taux actuel, et qui devrait rapporter 6,16 M€ en 2021 au Service. Je le rappelle à chaque fois, mais la trajectoire de la TGAP va faire en sorte que nous allons être en difficulté à ce niveau-là puisque nous allons passer de 37 € la tonne de déchets enfouis à 65 € de taxe à payer d'ici 2025. Il y a des réflexions en cours pour réduire, en partie, l'effet de cette augmentation de la TGAP par la réduction des volumes.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous inscrivons essentiellement les frais de traitement des OMR, dont une partie de la TGAP.

Nous avons aussi les frais de personnel.

Nous sommes ainsi sur un résultat d'exploitation de 640 000 €.

Sur la partie investissement, nous avons prévu un montant de 3,62 M€ sur l'année 2021, avec essentiellement des besoins de renouvellement de matériels du type polybenne et bacs enterrés.

Nous pouvons voir en images les projets que nous envisageons sur 2021 :

- Là, vous voyez les travaux à terminer sur le site de l'Yser pour 4 M€, qui rendront le site à la fois agréable et sécurisé pour les agents et les usagers.
- Nous prévoyons l'achat d'une presse à balles. Cela, c'est pour les cartons que nous expédions une fois que nous les avons triés.
- Nous envisageons aussi du renouvellement de matériel (polybennes, colonnes d'apport volontaire) et nous allons poursuivre le développement de la conteneurisation dans le centre d'Aurillac et peut-être sur Arpajon.
- Enfin, nous sommes en cours de recrutement d'un bureau d'études pour nous accompagner sur la modification de la TEOM vers la TEOMi, c'est-à-dire l'introduction d'une part incitative dans la taxe qui est aussi l'un des principaux outils de réduction des volumes de déchets produits.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Hubert BONHOMMET n'est pas là. Je vais donc essayer de vous commenter le Budget du PLIE.

Il n'y a rien de très particulier dans ce budget.

Il se monte à 611 000 € en section de fonctionnement uniquement.

Il est financé par

- des crédits du Fonds Social Européen pour 310 000 €,
- une participation de la CABA de 150 000 €,
- une participation du Département à hauteur de 65 000 €.

A quoi s'ajoutent le résultat antérieur reporté et les produits divers.

En dépenses, les frais de personnel représentent un montant de 154 000 €, et les actions en faveur du public 411 000 €.

Le petit poste de charges courantes se monte à 4 000 €.

Il n'y a pas d'investissement sur ce budget.

Il est prévu en 2021 la prolongation du programme FSE 2015-2020 et la gestion du prochain programme par le Département.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le Budget du PLIE.

Nous passons au Budget des Campings. Je suppose que c'est Maryline qui va le présenter.

**Mme MONTEILLET.**- Le budget de fonctionnement des campings s'élève à 335 000 €.

Il est bâti avec une hypothèse de recettes de locations d'emplacements et de mobil-homes de 180 000 € basée sur une référence de fonctionnement de 2019, et une contribution du Budget Principal à hauteur de 100 000 €.

Le budget d'investissement s'élève, lui, à 3 250 000 €. Ces 3 250 000 € serviront principalement au réaménagement du Camping de l'Ombrade à hauteur de 2,9 M€.

Pour cela, nous recevons des subventions à hauteur de 1 850 000 €.

Nous allons voir sur les diapositives suivantes les projets prévus sur 2021.

2021 sera l'année de lancement du réaménagement du Camping de l'Ombrade et aussi de l'ouverture de l'aire de camping-cars située à l'Ombrade.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Maryline.

Sébastien PRAT présente le Budget des Transports.

**M. PRAT.**- Merci. Je vais donc vous présenter le Budget des Transports.

Sur le fonctionnement, les recettes proviennent essentiellement de notre Versement Transport que nous espérons meilleur cette année avec un meilleur recouvrement de la part de l'URSSAF que nous espérons à hauteur de 2,7 M€, qui devrait donc être en hausse par rapport à 2020.

Nos subventions d'exploitation restent stables.

Il est à noter la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal de 730 000 €, qui était de 700 000 € l'année dernière.

En dépenses de fonctionnement, c'est évidemment la mise en œuvre du contrat STABUS, notre SPL, qui est légèrement en augmentation pour deux points :

- le premier point, c'est que nous projetons et réfléchissons à une ligne urbaine qui puisse desservir la Sablière, mais aussi une partie d'Ytrac et une partie d'Arpajon-sur-Cère et Milly Crespiat. Ce serait une 6<sup>ème</sup> ligne urbaine.

- le deuxième point, c'est le fait que nous réfléchissons avec nos collègues Magali MAUREL et Maryline MONTEILLET, l'Office du Tourisme et les mairies concernées, sur la possibilité de dessertes touristiques dans l'été qui relieraient le Puech-des-Ouilhes, les Gorges de la Jordanne et Mandailles-Saint-Julien.

Ces deux propositions seront examinées en Commission Transports la semaine prochaine.

Sur l'investissement, en dépenses, les dépenses d'équipement prévues à hauteur de 2,79 M€ correspondent au renouvellement de notre parc de bus. Nous projetons l'achat de 6 bus de motorisations diverses pour renouveler un petit peu le mode de consommation de nos bus.

Nous allons faire aussi une réfection de l'atelier STABUS avec la réalisation d'un nouveau pont et un petit polissage de l'atelier.

Nous allons poursuivre la mise en place de la billettique interfacée Oûra.

Nous allons procéder à l'achat de vélos électriques.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Sébastien. Isabelle présente maintenant le Budget de l'Aéroport.

**Mme LANTUÉJOUL.**- Merci. Je vais donc vous présenter le Budget de l'Aéroport.

En fonctionnement, au niveau des recettes :

- Les prestations de services s'élèveraient à 517 000 €.
- Les subventions d'exploitation sont prévues à hauteur de 440 000 €.
- La taxe passagers pourrait représenter un montant de 515 000 €.
- Nous avons un résultat reporté de 98 000 M€.
- Les autres produits sont estimés à un montant de 50 000 €.

En dépenses de fonctionnement :

- Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 839 000 €.
- Les frais de personnel s'élèvent à 585 000 €.
- Les autres charges sont évaluées à 104 000 €.
- Le résultat d'exploitation est de 92 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses d'équipement qui concerneront la mise aux normes de la rampe d'approche ainsi que le pupitre de la tour de contrôle devraient s'élever à 385 000 €.

Dans les recettes, nous avons :

- les subventions reçues pour 112 000 €,
- le résultat antérieur reporté de 434 000 €,
- et un besoin de financement de 92 000 €.

Vous voyez à l'écran le pupitre qui va être remplacé puisqu'il est un petit peu obsolète et il faut le mettre absolument au goût du jour.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. C'est Charly qui va présenter le Budget du Centre Aquatique.

**M. DELAMAIDE.**- Concernant le Budget du Centre Aquatique, en fonctionnement, nous voyons le résultat reporté de 156 000 € sur les recettes.

Dans les délibérations du groupe A, nous avons voté tout à l'heure 950 000 € pour alimenter le Budget Annexe du Centre Aquatique venant du Budget Principal. En effet, comme cela a été dit, le Centre Aquatique a subi les effets de la crise par sa fermeture ; il y a eu une diminution de fréquentation et donc une diminution de recettes. D'où nécessité de retrouver un équilibre.

Enfin, nous envisageons les produits des entrées et services à hauteur de 305 000 €, soit un montant légèrement supérieur à ce que nous avons vu sur le Compte Administratif 2020. Bien sûr, nous espérons faire davantage de recettes peut-être à partir de cet été.

Sur les dépenses, nous envisageons des dépenses de personnel stables à hauteur de 778 000 €.

Nous inscrivons des charges courantes de fonctionnement à hauteur de 570 000 €.

Concernant les investissements, nous avons en recettes, essentiellement, l'emprunt à hauteur de 500 000 € et les fonds propres pour 140 000 €.

En dépenses, nous avons le remboursement de la dette à hauteur de 63 000 € et des dépenses d'équipement pour 829 000 €, qui comprennent une étude de maîtrise d'œuvre par rapport au Centre Aquatique, des travaux à réaliser sur le Centre à hauteur de 160 000 €, du matériel pour la thermie puisqu'il y a eu – nous le verrons tout à l'heure sur la diapositive – le raccordement au réseau de chaleur bois, des contrôles d'accès qui vont être revus à hauteur de 30 000 € et des interventions diverses.

Peut-être, avant de terminer, quelques chiffres pour prendre la mesure de la fermeture du Centre Aquatique en 2020.

En 2018, si je cumule les accueils du public, des scolaires et des clubs, nous avons 197 000 entrées. En 2020, nous n'en avons fait que 76 000. Cela se traduit par des recettes en 2018 à hauteur de 593 000 € et en 2020 à hauteur de 233 000 €. Nous avons subi de plein fouet la crise. Pour autant, même si le Centre a été fermé, je voudrais quand même prendre deux minutes pour rendre hommage à nos personnels parce que, depuis le début de l'année, nos maîtres-nageurs, entre autres, font des vacations au Centre de Vaccination, quatre agents font l'accueil téléphonique et font les saisies Doctolib et sur AMELI, un de nos agents est allé en renfort sur le CTC, trois agents d'entretien sont intervenus sur l'aérogare, et le reste des MNS a travaillé sur des renforts de ménage au stade Jean Alric, du déménagement et de l'entretien courant sur le Centre Aquatique. Nous profitons effectivement de cette période pour mettre à niveau l'équipement.

Voilà, Monsieur le Premier Vice-Président, ce que je pouvais dire sur le Budget du Centre Aquatique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Charly et merci pour ces rappels qui font honneur à nos agents. Il nous reste à nouveau à écouter Isabelle pour le Budget des Zones d'Activités Économiques.

**Mme LANTUÉJOUL.**- S'agissant du Budget des Zones d'Activités Économiques, en fonctionnement, au niveau des recettes, nous avons :

- les ventes de terrains estimées à 568 000 €,
- et des subventions pour 560 000 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous inscrivons :

- des études qui concernent les premières phases de travaux pour Esban 2 et divers frais de commercialisation pour 584 000 € ;
- le solde des opérations d'ordre pour 542 000 € ;
- et des charges financières pour 2 000 €.

Au niveau des investissements, nous retrouvons en recettes le solde des opérations d'ordre pour 542 000 €.

En dépenses, nous avons :

- le résultat antérieur reporté pour 408 000 €,
- un excédent de financement de 113 000 €,
- le remboursement de la dette pour 20 000 €,
- et d'autres charges pour 1 000 €.

Vous voyez à l'écran les projets envisagés sur 2021 :

- la finalisation du projet d'aménagement d'Esban ;
- la poursuite de la commercialisation confiée à la SEBA 15. Là, vous avez une vue de la zone de Jussac avec le premier bâtiment que nous avons inauguré. Là, vous avez une vue de la zone de Saint-Paul-des-Landes. La vente se poursuit sur ces zones-là.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup.

Tous budgets confondus, les investissements 2021 font l'objet, là, de cette présentation, hors bien entendu opérations d'ordre. Il s'agit de dépenses réelles. Si nous devons tout réaliser dans l'année 2021, dans les 8 mois qui restent, nous serions d'abord particulièrement performants ; probablement que ceux qui siègent à la Commission d'Appel d'Offres ne quitteraient pas beaucoup le 4<sup>ème</sup> étage. Plus sérieusement, cela représente quand même environ 1 183 € d'investis par habitant en 2021 qui se répartissent dans les différents secteurs d'activité, le développement durable accrochant quand même la majorité de ces attributions si nous additionnons l'assainissement, le cadre de vie et l'eau, cela est déjà significatif, et à cela s'ajoute la gestion des déchets. Mais c'est conjoncturel, ce ne sont pas tous les budgets qui feront la Station de Souleyrie.

Il y a une autre représentation graphique qui suit et qui touche au fonctionnement. Pour 100 € dépensés, vous voyez comment se répartissent ces 100 €.

Le dernier tableau, c'est la synthèse de tous les budgets, qui porte toutes les sommes, toute la masse budgétaire de notre Intercommunalité, y compris les opérations d'ordre comptabilisées en dépenses et en recettes.

En bas du tableau, à droite, vous voyez les 131 M€ qui résultent, en consolidé, d'un total de 62,5 M€ en fonctionnement et 68,2 M€ en investissement, et qui se répartissent dans les différents budgets :

- Le Budget Principal,
- l'eau,
- l'assainissement,
- le TDMA,
- le PLIE,
- les campings,
- les transports,
- l'aéroport,
- le centre aquatique,
- et les Zones d'activités économiques.

Nous en avons terminé, les uns et les autres, avec la présentation de ce budget. La parole est à la salle, avant que nous ne procédions, budget par budget, au vote de ces budgets primitifs 2021. Qui souhaite intervenir ? Je ne vois pas de mains se lever. Je vais donc vous proposer de passer au vote de ces budgets.

Je mets aux voix le Budget Principal, objet de la délibération n° 36.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je mets aux voix la délibération n° 37 qui porte sur le Budget Annexe de l'Eau. Même question :

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n° 38 qui porte sur le Budget Annexe de l'Assainissement.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.

Nous reviendrons dans quelques instants à la délibération n° 39. Je repasserai la parole à Stéphane.



Je mets aux voix la délibération n° 40 qui porte sur le Budget Annexe du TDMA.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n° 41 qui porte sur le Budget Annexe du PLIE.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n° 42 qui porte sur le Budget Annexe des Campings.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n° 43 qui porte sur le Budget Annexe des Transports Urbains.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n° 44 qui porte sur le Budget Annexe de l'Aéroport.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n° 45 qui porte sur le Budget Annexe du Centre Aquatique.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n° 46 qui porte sur le Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie beaucoup pour ces votes unanimes. Je pense que c'est un bon signal de notre Assemblée qui est donné, et que c'est un signe fort de ce que représente l'intercommunalité dans le Bassin Aurillacois. Merci à toutes et à tous.

Je redonne la parole à Stéphane pour qu'il nous propose le vote sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

**M. FRÉCHOU.**- Merci. Il n'y a pas de suspense parce que nous en avons déjà parlé tout à l'heure. La proposition qui vous est faite, c'est de ne pas toucher, pour cette année, au taux de la TEOM, sachant que nous sommes en réflexion – comme je vous le disais – pour modifier cette taxe et à l'avenir introduire une part de valorisation des efforts faits par ceux qui produisent moins de déchets, c'est-à-dire une part incitative, mais le travail démarre à peine. Nous aurons l'occasion d'y revenir, que ce soit dans les Bureaux ou dans les Conseils Communautaires des années à venir parce que c'est un travail de longue haleine.

Aujourd'hui, au regard de cette perspective-là de modification de la taxe, et en dépit de l'augmentation de la TGAP qui va devenir de plus en plus difficile à supporter, nous avons fait le choix de rester au taux existant et nous pouvons encore le supporter pour l'instant.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Donc, pour le maintien à son niveau de cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Voilà, nous en avons terminé pour les affaires touchant aux budgets.

Nous passons au domaine du développement économique et de l'enseignement supérieur. Isabelle LANTUÉJOUL présente la délibération n° 47 qui porte sur le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises.

**DÉLIBÉRATION N° 47 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – DISPOSITIF D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES**  
**Rapporteur : Mme Isabelle LANTUÉJOUL**

**Mme LANTUÉJOUL.**- Depuis la loi NOTRe de 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, il a été notamment confié au bloc local (EPCI/Communes) la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprises. Le bloc local est donc le chef de file en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises.

De ce fait, la volonté de la CABA est de mettre en œuvre cette nouvelle compétence afin d'affirmer et de renforcer son appui au dynamisme économique du territoire. Le choix est de cibler les projets les plus structurants en termes de production, d'emplois, d'investissement, et de viser l'effet levier avec les dispositifs de la Région.

La CABA est tenue de se conformer à la fois au droit européen et au droit des aides de l'État.

Concrètement, le projet de dispositif qui est soumis à votre avis ce soir prévoit une subvention directe de la CABA pour soutenir les volets immobiliers des projets industriels ou de services aux industries qui créeraient a minima 25 emplois, un montant de subvention qui sera fonction du montant de l'investissement, à hauteur de 250 000 € au minimum, et de la taille de l'entreprise. Le taux d'intervention pourra varier entre 10 et 30 % et sera plafonné à 50 000 € par projet.

Un certain nombre d'obligations de la part de l'entreprise bénéficiaire seront demandées :

- réalisation de l'investissement dans un délai de 36 mois à compter de la demande ;
- création des emplois dans un délai de 36 mois maximum à compter de la mise en service des investissements ;
- maintien de l'activité sur le site aidé durant minimum 3 ans pour les PME ; ce délai étant porté à 5 ans pour les entreprises de taille intermédiaire, au-delà de 250 salariés.

Sur proposition de la Commission Aménagement et Développement Économique, il vous est demandé ce soir :

- de bien vouloir mettre en place un dispositif d'aide à l'immobilier visant à accompagner financièrement les projets de développement des entreprises les plus structurantes en termes d'emplois et d'investissements immobiliers nécessaires à l'outil productif industriel ;
- d'approuver le règlement d'intervention de cette aide, tel que joint en annexe ;
- de dire que lors de l'élaboration des budgets à venir au cours de la mandature, les crédits nécessaires au financement d'au moins deux dossiers par an seront débattus ;

- de déléguer au Bureau Communautaire la validation des aides pouvant être ainsi accordées dans les limites budgétaires définies par le Conseil ;

- d'admettre que les demandes de principe déposées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans l'attente de la formalisation du dispositif arrêté ce jour puissent être complétées et instruites dans le cadre ainsi formalisé ;

- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent en application des présentes dispositions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Isabelle. Y a-t-il des demandes d'intervention à propos de cette délibération ou des questions ? Je ne vois pas de mains s'agiter. Je dois donc pouvoir la mettre aux voix.

Qui est contre ? 1 voix : Yves ALEXANDRE.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 47 est adoptée à la majorité. Merci.

Nous passons maintenant à la délibération n° 48 que rapporte Bernard BERTHELIER à propos du programme 2021 relevant du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

#### **DÉLIBÉRATION N° 48 : POLITIQUE DE LA VILLE – CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – PROGRAMMATION 2021**

**Rapporteur : M. Bernard BERTHELIER**

**M. BERTHELIER.**- Merci. Le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été mis en place il y a bientôt 20 ans au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Depuis le début du mandat, il ne s'est pas encore réuni, et je pense que les Communes viennent juste de terminer la désignation de leurs représentants, il est possible qu'il en manque encore une ou deux d'ailleurs.

Le but de ce Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, c'est de préserver la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire et de proposer des actions de prévention.

Jusqu'à maintenant, il y avait eu beaucoup d'actions financées – il y en a eu jusqu'à 25 – avec des opérateurs très différents pour un budget très limité, inférieur à 50 000 € pour ce qui est du budget de la Communauté d'Agglomération.

Là, il vous est proposé de réduire de façon assez forte le nombre d'actions et de privilégier trois orientations :

- les actions en direction des jeunes, des actions de prévention notamment et d'information ;
- les actions visant à garantir la tranquillité publique ;
- les actions visant à renforcer la protection des victimes en particulier de violences intra familiales, que ce soit entre conjoints ou par rapport à des enfants au sein des familles.

Dans la première vague de la programmation 2021, un certain nombre d'opérateurs ont fait des propositions, en l'occurrence :

- l'Association Accent Jeunes que nous avons rencontrée à deux reprises, qui propose de poursuivre deux actions : les chantiers éducatifs ;
- le Collège de la Jordanne qui souhaite également poursuivre la mise en œuvre du Dispositif Relais 15.

Enfin, pour lutter contre les violences intra-familiales, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles propose deux actions de prévention :

- la première en direction des enfants au sein des familles ;
- la deuxième en direction des professionnels pour mieux appréhender ces questions de violences au sein des familles, notamment de violences conjugales.

Donc, au total, dans cette première vague, il y a un montant de crédits de 28 000 €, qu'il est proposé d'allouer pour ces 5 opérations, en sachant que lors d'un prochain Conseil Communautaire, nous ferons sans doute une proposition complémentaire à partir des discussions que nous avons avec l'Association de Prévention des Addictions par rapport à l'alcool, par rapport aux stupéfiants, mais aussi par rapport à l'utilisation excessive des nouvelles technologies qui peut conduire à des addictions assez fortes.

Voilà ce qui vous est présenté ce soir.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Bernard. Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2021 du CCSPD ;
- d'autoriser, conformément au tableau de répartition des subventions joint à la délibération, le versement de la participation financière de la CABA pour la mise en œuvre des actions portées par les associations et organismes publics, les crédits ainsi alloués par la CABA sont inscrits au Budget Primitif, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 520.

Je précise que la Présidente ne participera pas au vote. Je mets la délibération aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Mme MARTINS ne prend pas part au vote.

La délibération n° 48 est adoptée à l'unanimité des votants.

Je passe maintenant, pour les questions d'administration générale, la parole à Jean-Luc LENTIER pour la délibération n° 49.

#### **DÉLIBÉRATION N° 49 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE PROJET DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

**Rapporteur : M. Jean-Luc LENTIER**

**M. LENTIER.**- Merci. Je vous rappelle le contexte du projet « Labellisation Petites Villes de Demain » porté par la Communauté d'Agglomération, suite au programme lancé par l'État. 7 communes du territoire ont été retenues : Saint-Simon, Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Ytrac, Sansac-de-Marmiesse, et Vézac.

Cet appel à projets est un programme qui va s'établir sur les 3 ou 5 ans qui viennent avec, j'allais dire, un encadrement fort, même très fort de l'État tant sur le plan du déroulement que sur le plan de la méthode de travail envers les communes par rapport à leurs fonctions de centralité des Petites Villes de Demain et aux investissements qu'elles ont mis en place ou qu'elles vont mettre en place, et tout cela dans le cadre d'un projet de territoire.

Quand je dis que cela sera conduit sous l'égide de l'État, ce n'est rien de le dire parce qu'il faut désigner un chargé de projet pour porter ce projet avec même, au départ, une fiche de recrutement éditée par la DDT et les Services de l'État. M. le Préfet a été assez clair et assez direct, en sachant qu'il y a même un droit de regard de la part de l'État sur la personne qui sera recrutée. Vous voyez que cela va quand même assez loin.

Je vous lis la délibération.

Suite à la labellisation de la candidature « Petites Villes de Demain » portée par la Communauté d'Agglomération et 7 communes du territoire, il est proposé la création d'un emploi contractuel pour porter ce projet de revitalisation du territoire. Il est à noter qu'un tel

poste de chef de projet peut être soutenu financièrement par l'État et la Banque des Territoires. J'y reviendrai par la suite.

Tout au long du programme « Petites Villes de Demain », le chargé de projet assure le pilotage et l'animation des actions de revitalisation territoriales. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, élabore les programmations et est chargé de la coordination entre les différents acteurs mobilisés pour la mise en œuvre des opérations de revitalisation dans la/les « Petites Villes de Demain ». Vous voyez que c'est en fait un gros travail de repérage ; il s'agit d'établir le Projet de Territoire forcément avec les Élus et les responsables de la CABA et de coordonner et planifier tout cela sur les 4 à 5 ans qui viennent.

Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le dispositif. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux et bénéficie du réseau « Petites Villes de Demain » au niveau national.

Dans la délibération qui vous est proposée, nous avons rajouté volontairement le paragraphe suivant :

S'intégrant dans cette logique de développement territorial et de recherche de synergies à l'échelle de la CABA, il participe subsidiairement à l'accompagnement de l'ingénierie de projets pour des actions concernant l'ensemble des autres communes du territoire. Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, entre temps nous faisons aussi le Projet de Territoire CABA. Il est donc bien évident que, s'agissant de ce Projet de Territoire « Petites Villes de Demain » et du Projet de Territoire CABA, forcément, la moindre des choses, c'est qu'il y ait une implication maximum et la logique maximum d'intégration au niveau des deux projets. Cela fait deux projets de territoire en même temps, sur la même période. Vous voyez que ce n'est pas forcément simple, mais ces deux projets de territoire seront forcément complémentaires.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi d'agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée de 3 ans, afin d'assurer ces missions, et ceci conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Les conditions spécifiques de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif.

Un petit détail sur le financement de ce poste, qui est important quand même. Le droit de regard de l'État est important tout simplement parce qu'en termes de financement, l'État participe à 75 % sur le montant du salaire, charges comprises, c'est-à-dire sur la charge salariale totale.

Les 25 % restants sont versés par la CABA. C'est la raison pour laquelle il a été rajouté la mention « ensemble des autres communes du territoire » parce que vous pensez bien que, quand nous considérons cette fonction de centralité des communes, ce sont forcément des approches par bassins de vie, tel que nous avons déjà pu l'analyser et que nous sommes en train de l'analyser dans le Projet de Territoire. Le financement de ce poste est pris en charge à hauteur de 75 % par l'État et de 25 % par la CABA.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un emploi de chef de projet « Programme des Petites Villes de Demain » pour une période de 3 ans conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II.

Les missions de cet emploi sont les suivantes :

- participer à la conception et à l'actualisation du projet de territoire « Petites Villes de Demain » et définir sa programmation ;
- mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel ;
- organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires ;

- contribuer à la mise en réseau nationale et locale ;
  - accompagner l'ingénierie de projets des autres communes du territoire.
- En fait, il va agir en agent coordonnateur pour avancer un peu dans le projet de territoire.

Les caractéristiques de l'emploi sont les suivantes :

- Statut : agent non titulaire – Contrat de projet
- Rémunération : Indice brut 444 – Indice majoré 390
- Régime indemnitaire : ce sera examiné en détail en fonction du profil du candidat et du classement du poste au moment du recrutement.
- Durée : 3 ans.

Voilà ce qu'il en est. C'est un élément important pour nous aider à travailler, avec toutefois une petite inquiétude si le Conseil valide cette création d'emploi, c'est que, globalement, notre territoire ou notre bassin de vie ne paraît pas trop attractif. Avant la réunion, j'en discutais avec Nathalie BLANC tout à l'heure. Il y a déjà un recrutement qui a été lancé à la CABA pour la recherche d'un technicien dans la contractualisation. L'offre d'emploi est partie depuis deux mois à peu près, et à ce jour nous avons eu zéro candidature.

Le poste de notre chef de projet de territoire, j'espère qu'il aura plus de succès et qu'il suscitera plus d'appétence, mais nous pouvons être inquiets quand même sur le recrutement, en sachant que c'est un recrutement mixte sous la responsabilité CABA et État. C'est le début d'une petite aventure, j'espère qu'elle ne durera pas trop longtemps, mais cela ne va pas être forcément simple.

Monsieur le Président, nous pouvons passer au vote pour l'approbation de ce recrutement, à moins qu'il y ait auparavant des questions.

**M. PRADAL.**- Pour les autres « Petites Villes de Demain » du département, va-t-il y avoir aussi une démarche similaire d'engagée ?

**M. LENTIER.**- Les autres Intercommunalités ont déjà commencé à travailler. Il y a déjà un projet de territoire, mais ils ont pris quelqu'un qui était déjà disponible dans les équipes. Par intercommunalité, il y a un chef de projet. D'où la difficulté d'ailleurs d'en trouver plusieurs. M. le Préfet était très attaché au fait que ce soit un diplômé bac + 5 ou bac + 6 ; cela va forcément nous éclairer dans la démarche...

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est bien le but de cette opération : être éclairé sur l'avenir de notre territoire par des yeux extérieurs. Y a-t-il d'autres questions ? Yves ALEXANDRE a la parole.

**M. ALEXANDRE.**- Les toutes petites communes qui ne sont pas des « Petites Villes de Demain », pourront-elles bénéficier d'un appui pour éventuellement monter un dossier ? Il me semble que tu l'as dit.

**M. LENTIER.**- Il est bien évident qu'il va y avoir un lien entre les territoires. Comme je le disais tout à l'heure, il y a forcément une cohérence à trouver entre le projet de territoire CABA et le projet « Petites Villes de Demain » puisque c'est de la complémentarité. En termes de classement, où va s'arrêter l'un et où va commencer l'autre projet ? Aujourd'hui, bien difficile de le dire. Je pense en particulier aux transports, à la cohérence entre communes par rapport aux équipements structurants ; il y aura forcément une implication de tous. Et puis, quand il y aura des groupes de travail, je ne me vois pas organiser des groupes de travail avec ce chargé de projet, sans que l'ensemble des communes y participe, c'est clair.

**M. PRADAL.**- J'espère que la place de l'État ne sera pas trop prégnante là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je pense que nous avons une relative autonomie quant aux missions qui seront confiées.

**M. LENTIER.**- Pour information, il y a une réunion qui est prévue avec la Préfecture d'ici une quinzaine de jours pour faire un peu le point sur le dossier et voir où nous en sommes et ce qu'il en est, en sachant que l'État souhaite que nous allions très vite. En tout cas, nous avons une réunion avec les services de la Préfecture d'ici une quinzaine de jours.

**M. LE PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet, je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 49 est adoptée à l'unanimité.

C'est Bernadette qui a la parole maintenant pour également une création de poste d'un chargé de projet.

### **DÉLIBÉRATION N° 50 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE PROJET « PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE »**

**Rapporteur : Mme Bernadette GINEZ**

**Mme GINEZ.**- Cette délibération n° 50 porte sur la création d'un poste de Chargé(e) de projet « Projet Alimentaire de Territoire ». Dans le cadre de sa compétence économique et s'inscrivant dans une démarche de développement durable, la Communauté d'Agglomération souhaite définir et mettre en œuvre un Projet Alimentaire de Territoire.

Cette action a vocation à faciliter l'émergence et la structuration de filières économiques en vue de renforcer l'offre et la demande de produits locaux et biologiques sur le territoire. L'objectif est ainsi de concourir à la création, au développement ou à la relocalisation de productions agricoles au profit de l'alimentation du territoire en soutenant par exemple l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Pour ce faire, il est envisagé la création d'un emploi de chargé(e) de mission Projet Alimentaire de Territoire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi d'agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée de 3 ans, afin d'assurer ces missions et ceci conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les conditions spécifiques de rémunération de ce poste sont définies dans le projet de délibération.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création de cet emploi de chargé de mission « Projet Alimentaire de Territoire », dont les missions sont les suivantes :

- définir la démarche de préparation du Projet Alimentaire de Territoire en associant les différents partenaires et les élus ;
- organiser le pilotage et l'animation du projet ;
- faire émerger et formaliser les orientations du Projet Alimentaire de Territoire et sa déclinaison en plan d'actions ;
- élaborer les dossiers et suivre les appels à projets pour mobiliser les financements ;
- conduire et coordonner les actions retenues pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire.

Nous sommes sur un contrat de projet à temps complet, selon le régime indemnitaire qui s'applique aux agents de la Collectivité.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Bernadette. Y a-t-il des interventions sur cette création de poste et ce Projet Alimentaire de Territoire ? Je ne vois pas de doigts qui se lèvent.

Je mets aux voix la délibération.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 50 est adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé sur les délibérations.

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 4 février 2021**

Vous avez, jointes à l'envoi du dossier du Conseil, les décisions prises par délégation du Conseil depuis la séance précédente, celles du Président, celles du Premier Vice-Président et celles du Bureau. Y a-t-il des interventions sur l'une ou l'autre de ces décisions ? Non.

(Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M. MARIOU.**- Ma question porte plutôt, non pas sur le budget 2021, mais sur les projets d'investissement jusqu'à 2026.

Nous avons été convoqués début mars sur des groupes de travail au cours desquels nous avons discuté sur des orientations, et il nous a été présenté des projets d'investissement jusqu'en 2026. Dans le groupe où j'étais, certains projets n'ont pas suscité un gros engouement. Alors ma question consiste à savoir comment va s'opérer cette concertation car je pense qu'il y a certains projets qui ne doivent pas être débattus uniquement au sein des commissions compétentes. Voilà ma question pour l'avenir jusqu'en 2026.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une question d'avenir effectivement. Je pense qu'un certain nombre de réponses viendront prochainement. Le Président a prévu de réunir l'ensemble des Vice-Présidents et Conseillers Délégués. La maturation du Projet de Territoire qui appellera ce qui sera sûrement le Plan Pluriannuel d'Investissements viendra à la discussion générale, et l'élaboration de ce projet est en cours.

Jean-Luc peut peut-être, sur ce point, rajouter quelque chose.

**M. LENTIER.**- Tu fais bien de le rappeler, nous étions d'ailleurs dans le même groupe, le groupe n° 2, c'était le groupe qui s'intéressait au cadre de vie et au développement économique. Trois groupes avaient été formés. Au sein du groupe auquel nous participions, il y a eu des débats intéressants, des débats parfois un peu chauds. Notre groupe était piloté par Christian FRANCO. Pour information, avec Christian, nous avons fait le rapport du groupe ensemble. Avec le travail réalisé par chaque rapporteur de groupe et chaque vice-président, les échanges ont commencé avec le Président pour faire un peu la synthèse et le rendu de ces groupes de travail. En particulier, il y avait un point intéressant qui a été évoqué dans notre groupe, comme dans les autres je pense aussi, c'était le tableau qui reprenait un montant d'investissement, si je ne me trompe, qui s'élevait à la somme de 70 M€. En fait, c'était une liste non exhaustive de ce qui pouvait être fait en investissement. La réflexion qui



est en cours avec le Président et les Vice-Présidents – et d'ailleurs nous avons une réunion pour en parler d'ici une quinzaine de jours avec le Président et les Vice-Présidents – consistera à avancer dans la démarche et à faire la synthèse du travail des groupes. Mais je ne me vois pas faire différemment ensuite que de proposer à Pierre MATHONIER de revenir vers les groupes et faire un rendu dans une deuxième série de réunions par rapport aux analyses, aux grands choix et aux options qui auraient été faits, avant que ce ne soit présenté en Bureau des Maires et bien sûr en Conseil CABA, comme l'a dit Christian tout à l'heure, avant le mois de juin.

C'est la réflexion des trois groupes, chacun dans leur domaine, qui permettra de tirer les grandes lignes directrices de ce Projet de Territoire, comme tu l'as dit et c'est important, qui vont être les lignes directrices de notre projet jusqu'à 2026. C'est aussi quelque part, en dehors de la démarche politique, un Plan Pluriannuel d'Investissements qui sera proposé en fonction – c'est ce que nous avons dit dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires – de l'évolution financière de la CABA, que tout le monde connaît et dont nous venons d'analyser les différents paramètres, et en fonction des choix politiques qui doivent être retenus.

Comme je l'ai dit à Pierre MATHONIER l'autre fois, il y a un Vice-Président en charge du développement communal et son avis devra être recueilli et il faudra que nous fassions des choix en fonction aussi d'une certaine équité territoriale, j'ai bien insisté là-dessus mais le Président et mes collègues Vice-Présidents en sont conscients. C'est un projet important. Cela rejoint ce que je disais tout à l'heure sur le projet « Petites Villes de Demain » et ce projet de territoire. Quand nous avons demandé et décidé le financement à 25 %, le Président en était d'accord parce que cela paraissait logique, mais si et seulement si – pour répondre à la remarque du collègue de Carlat – il n'y a personne de côté dans ce Projet de Territoire. Il y a eu des échanges intéressants. Il y a des projets qui peuvent apparaître prioritaires ou présenter une priorité importante. Nous sommes là pour nous dire les choses, le projet de déplacement doux qui partait du Lac de Saint-Étienne-de-Cantalès jusqu'au tunnel du Lioran, pour certaines communautés de communes cela paraissait vital ; cela nous est apparu, à nous, dans notre premier niveau de réflexion un peu moins vital, un peu moins essentiel, eu égard au financement à mettre en face, mais je ne vais pas revenir sur le débat. Il y a plusieurs types de projets comme cela ; c'est la même chose dans les transports, c'est la même chose pour le PEI phase 2, c'est-à-dire par rapport à la façon dont nous organisons les transports à partir du PEI et en fonction de sa déclinaison dans les communes périphériques. C'est vraiment super-structurant, c'est important.

La première phase de réunions, par définition elle en appelle d'autres au niveau réflexion et au niveau avancement.

**M. MARIOU.-** Moi, ce que je voudrais dire, c'est que je salue la démarche qui a été réalisée parce qu'elle était très intéressante. Qu'il y ait équité territoriale, oui, je suis d'accord là-dessus, mais l'intérêt général doit prôner, et il faut faire attention à ce que la concertation soit générale et globale.

**M. LENTIER.-** Je suis bien d'accord, je m'y engage.

**M. MARIOU.-** Notamment, le projet que tu as évoqué, Jean-Luc, à 4,4 M€, ne me paraît pas toujours des plus pertinents.

**M. LENTIER.-** Nous n'avons pas été d'un enthousiasme fantastique par rapport à ce projet, tout au moins au niveau de notre groupe.

**M. MARIOU.-** Merci de le souligner.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci pour cette intervention. Pour ce soir, je considère que c'était une question diverse. Y en aurait-il d'autres ? Je n'en vois pas d'autres.

Effectivement, sur ce point particulier, nous devons considérer que la démarche suit son cours. Le Président conduit à ce sujet le dossier. Je pense que le moment venu, il sera là pour expliquer la manière dont les choses s'organiseront en fonction des paramètres et des consultations en cours. Je crois que nous avons à retrousser les manches et à continuer dans le sens qui a été celui de cette soirée, dont je vous remercie. Je pense que nous avons, si nous continuons de façon solidaire comme cela, devant nous, un champ de construction pour l'avenir qui s'ouvre, qui s'ouvre justement dans la pleine concertation et la pleine connaissance des moyens qui sont les nôtres. Après, il y aura des choix à faire. Nous devons décider des endroits où nous mettons le curseur et prendre en compte les différents critères. Il faudra que nous nous en donnions les moyens. Tout cela fera l'objet d'autres discussions, il n'est encore pas trop tard. Nous pouvons pour le moment profiter d'une bonne nuit ; 22 heures 45, ce n'est pas trop tard pour pouvoir en profiter.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie de votre participation à cette séance qui a été très enrichissante pour moi. Bonne soirée.

**(La séance est levée à 22 h 45)**

---